



Concertation pour l'aménagement du Chemin de Mange Pommes à Ramonville-Saint-Agne

Compte-rendu de la réunion publique du 25 juin 2025 : présentation du nouveau plan d'aménagement avant-projet (AVP).

Mercredi 25 juin 2025 de 19h à 21h dans la salle du Conseil municipal de la Mairie.

Pour accueillir les 60 personnes de l'assistance, étaient présents :

Christophe Lubac, Maire de Ramonville et Vice-Président du Sicoval, en charge des transports, des déplacements et des mobilités actives,

Georges Brondino, Conseiller municipal délégué au cadre de vie, à l'entretien et à la sécurité des bâtiments communaux,

Divine Nsimba, Conseillère municipale déléguée aux mobilités durables et aux transports, membre du Conseil communautaire,

Margaux Prival, Directrice Générale des Services de la Ville de Ramonville,

Maïa Gaudoneix, Responsable du service Aménagement et Urbanisme de la Ville de Ramonville,

Mathieu Hennebert, Chargé d'opération voirie, service Voirie et Infrastructures au Sicoval,

Guillaume Trevisiol, Chef du service Voirie et Infrastructures au Sicoval

Pierre Guilbot, Chargé de mission mobilité durable au Sicoval

Cette 3^{ème} réunion publique faisait suite à la démarche de concertation entamée en novembre 2023, avec la tenue de trois ateliers de concertation. Elle a permis d'expliquer le travail conduit depuis la présentation de l'avant-projet en octobre 2024 pour prendre en compte les différentes contributions et de présenter le nouvel avant-projet.

M. le Maire, Christophe Lubac, a rappelé en préambule la **démarche de concertation engagée à l'automne 2023** qui a permis de travailler un **projet répondant au mieux aux besoins exprimés par les usagers**. Il a également rappelé les enjeux pour ce projet d'aménagement relevant du plan vélo du Sicoval visant à **sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes**, dans le contexte de la nouvelle voie de desserte du parc de 50 de la ZAC Parc du Canal.

Il précise que la particularité du chemin de Mange Pommes est qu'il constitue aujourd'hui la seule voie d'accès au parc de 50. Cette situation va évoluer avec la création d'une nouvelle voie et un nouveau parking pour le parc de 50, accessible par la zone d'activités et son extension. Le chemin de Mange Pommes deviendra un **accès véhicule uniquement pour les riverains**. Ce changement va nécessiter une **communication particulièrement adaptée** pour orienter les automobilistes usagers du parc de 50 vers le parking P. Neruda et le nouveau parking de l'extension du Parc du Canal. M. le Maire précise également que les **riverains habitant de l'autre côté du pont pourront toujours emprunter le pont via le contrôle d'accès** qui va être mis en place une fois la nouvelle voie d'accès au parc de 50 créée, tout comme les services de secours et les ordures ménagères.

L'objectif du projet est **d'aménager le chemin en voie résidentielle**, et de le **rénover entièrement**, en surface et au niveau des réseaux.

M. le Maire annonce le **déroulé de la réunion** : rappel de la démarche, analyse des contributions - y compris la pétition - pour faire évoluer le projet, modifications qui ont été travaillées et présentation du nouvel avant-projet.

Mme Prival présente les **objectifs du projet partagés en concertation** et constate la nécessité de faire coexister différents usages, parfois contradictoires. Les nombreuses contributions transmises et la pétition font état d'une **expertise d'usage**, de remontées du terrain qui doivent pouvoir être prises en compte, tout en répondant aux objectifs du projet et à l'**intérêt général**.

Mme Gaudoneix présente le **travail mené depuis la réunion publique d'octobre 2024** : nouveaux comptages pour vérifier le nombre de voitures stationnées et **confirmer le besoin en stationnement résidentiel**, visites de terrain, rencontres avec des riverains pour examiner leurs demandes individuelles, échanges par mail et téléphone pour **expliquer le projet** plus en détail, rencontre avec le **SDIS** pour les sujets **sécurité-accessibilité**, consultation de membres de la commission communale d'accessibilité, étude d'un nouveau plan projet pour proposer **plus de places de stationnement** tout en conservant les grands principes actés.

M. Hennebert présente le nouveau plan avant-projet : **32 places de stationnement** (contre 23 dans la précédente version), en supprimant des îlots galets sur les zones d'alternats. Les places de stationnement sur chaussée sans îlots galets seront marquées au sol avec un revêtement en résine claire.

ECHANGES AVEC LE PUBLIC

➤ SUR LE STATIONNEMENT

Au niveau du **carrefour avec la rue Jules Ladoumègue**, une personne demande pourquoi il n'y a pas de stationnement prévu. Le Sicoval précise que l'emprise disponible ne le permet pas, la largeur minimum des trottoirs étant réglementée.

Une riveraine demande si son accès existant est bien maintenu au niveau du plateau traversant prévu sur ce carrefour. Le Sicoval répond qu'il n'y aura **pas de bordures de défense au niveau de l'accès**, qui se fera bien à niveau, avec le même revêtement que celui du trottoir.

Un riverain du « **bout** » du **chemin**, à proximité du pont, est très étonné de la proposition d'aménagement qui est faite sur cette section, notamment du maintien des places de stationnement, alors qu'au début c'est une **zone de rencontre** "à niveau" qui était envisagée. Sur 11 places actuellement, 6 places figurent au projet. Il précise que cela n'est pas très esthétique, à proximité du pont et du canal du midi. Beaucoup d'enfants passent à vélo, et des mamans avec leurs poussettes.

Un autre riverain abonde dans ce sens : cette portion du chemin est l'espace le plus pratiqué par des non-résidents, il est très fréquenté. Pourquoi y mettre du stationnement, est-ce vraiment nécessaire ? C'est le plus gros îlot de stationnement proposé dans le projet. Il serait préférable de mieux **valoriser cet espace patrimonial**. Le pont de Mange Pommes est le premier pont d'époque au sud de Toulouse.

Une habitante du « **bout** » du chemin estime que 33 places de stationnement, c'est insuffisant. Les **places de stationnement** prévues au bout seront **utiles pour les bateliers**. Elle se demande comment vont pouvoir se garer les visiteurs et les infirmières. Elle est inquiète de la suppression du stationnement. Une autre riveraine, anciennement infirmière à Toulouse, indique qu'il n'est pas compliqué pour les professionnels de santé de marcher un peu en cas de stationnement un peu éloigné. Une autre personne de l'assistance est d'accord pour constater que pour les professions médicales ou autres services à domicile, il existe des situations beaucoup plus compliquées que le chemin de Mange Pommes.

M. le Maire rappelle que le principe d'aménagement proposé au départ pour la section entre le hameau de Mange Pommes et le pont était en effet une zone de rencontre « à niveau », sans places de stationnement. Suite aux différents échanges lors des ateliers et aux contributions reçues pour demander le maintien de places de stationnement et de trottoirs jugés plus sécurisés pour les piétons, **le projet de zone de rencontre a évolué**.

Une personne demande s'il est possible d'ajouter plus de **places PMR**. Il est précisé que les places PMR sont aménagées à la demande, pour que leur utilisation soient garanties et qu'elles soient réellement utiles et occupées.

Une habitante du milieu du chemin s'interroge sur **l'intérêt de végétaliser** à la place de mettre du stationnement ? En effet, elle ne trouve pas toujours à se garer et va parfois au bout.

Une personne indique qu'au niveau du 8 et 10 il y a une **impasse où les parkings ne sont pas matérialisés**. Pendant des travaux d'assainissement, cela a posé des difficultés pour les riverains du

fond d'impasse. Il demande de prévoir de marquer le stationnement dans cette impasse, voire d'élargir le trottoir.

Une habitante remercie la commune d'avoir ajouté des places de stationnement dans la nouvelle version du projet. Elle témoigne sur les difficultés rencontrées pour stationner sur l'espace public pendant les récents travaux d'assainissement. Elle s'interroge sur plusieurs points : **comment va être gérée la transition pour que les usagers du parc se garent sur le nouveau parking ? En quoi les vélos sont prioritaires avec le nouvel aménagement prévu ?** Aujourd'hui de son point de vue la seule solution sécurisée est de circuler à vélo sur les trottoirs.

Un habitant indique que **le conseil de quartier réfléchit sur l'accès au chemin de Mange Pommes** avant et après les travaux. Leur réflexion porte sur la manière dont on pourrait **changer les habitudes** des usagers. Concernant le panneau de signalisation du parking de la ferme de 50 installé l'entrée de la rue J. Prévert, le conseil de quartier estime que la police d'écriture est trop petite. Une signalétique pour les piétons devrait être installée pour baliser l'accès au parc de 50 depuis le parking P. Neruda.

M. le Maire se déclare favorable à grossir la police du panneau.

➤ SUR LA SÉCURITÉ

Concernant le **régime de priorité dans l'aménagement proposé**, le service voirie du Sicoval précise :

- à l'entrée du chemin une piste cyclable séparée de la chaussée sera aménagée jusqu'au niveau de la rue J. Ladoumègue, l'emprise disponible le permettant ;
- en section courante zone limitée à 30, il n'y a pas de priorité entre véhicules et cycliste.
- au niveau du pont, la zone de rencontre rend les piétons et cycles prioritaires sur les véhicules.

Une personne demande des précisions sur la **dimension de la largeur circulée au niveau d'un passage à vue** (ou alternat), et s'interroge sur les conditions de circulation dans le cas où une voiture ne se garerait pas correctement.

Le service voirie du Sicoval répond que la **chaussée est à 3,20m de largeur au niveau des zones d'alternat**. Les **places de stationnement sont larges, 2,5m**. La réduction de la largeur de chaussée contribue à la sécurité car elle incite les véhicules à **ralentir leur vitesse**. Il est rappelé qu'en cas d'entrave à la circulation, l'intervention de la police municipale et de la fourrière peut être sollicitée. Pour autant, on ne conçoit pas un projet pour répondre à des incivilités qui ne seraient pas récurrentes.

Sur les bordures de défense, une personne intervient pour demander comment auraient pu se dérouler les travaux d'assainissement s'il y en avait eu sur les trottoirs (la circulation ayant été déviée à cheval sur le trottoir pendant ces travaux). Il lui est répondu que **l'ensemble des réseaux souterrains et du revêtement vont être remis à neuf dans le cadre du projet**, il n'y aura pas nécessité d'y revenir avant de nombreuses années. C'est dans l'intérêt des riverains d'empêcher le stationnement sur trottoirs pour **permettre la circulation des piétons y compris PMR**.

Une riveraine demande si le projet prévoit des ralentisseurs, et rappelle qu'il en existe 3 actuellement, très utiles. Si personne n'est garé sur les places au niveau des futures zones d'alternat, les véhicules ne vont pas ralentir. Avec **trois plateaux ralentisseurs successifs** à l'entrée du chemin et la **réduction du**

trafic automobile aux seuls riverains du chemin, les vitesses devraient être réduites. Dans le cas contraire, des coussins ralentisseurs pourront être ajoutés dans le temps, mais ils font souvent l'objet de plaintes des riverains qui demandent à les enlever à cause des nuisances sonores qu'ils génèrent.

➤ **SUR LE PAYSAGE**

Un riverain déplore le **manque de végétation** prévu dans le projet. Le service voirie du Sicoval rappelle les contraintes pour des plantations sur le chemin : pas de possibilité de planter des arbres de haute tige de **l'absence d'emprise suffisante** et de **nombreux réseaux souterrains**. Une fosse d'arbre doit comporter des dimensions de 3x3m minimum, une place de stationnement 2,5x5m. Le projet prévoit de **maintenir la végétation existante** et d'aménager des **plantations basses** dès que c'est possible, et jamais au détriment d'emprises possibles pour du stationnement.

Un autre riverain questionne le maintien d'espaces végétalisés alors qu'il manque du stationnement.

Une nouvelle personne intervient sur ce même sujet, en remerciant tout d'abord le Sicoval pour avoir réétudié le projet et « fait rentrer les choses au chausse pied ». De son point de vue, **les grands perdants du projet sont les espaces verts** : pourquoi ne pas exproprier une bande pour planter des arbres ? Elle pense qu'il est nécessaire de faire évoluer les usages, de privilégier les petites voitures et les déplacements à vélo.

M. le Maire répond que l'on pourrait planter 2 arbres toutes les 3 places de stationnement, mais cela diminuerait sensiblement le nombre de places de stationnement.

Une riveraine demande des **précisions sur la couleur et la nature des revêtements**. Le service voirie du Sicoval indique que :

- Les trottoirs seront en béton balayé,
- La chaussée et les accès riverains (sauf sur plateaux traversants) en enrobé noir,
- La section en zone de rencontre entre le hameau de Mange Pommes et le pont en enrobé grenailé (plus clair).

M. le Maire relève que les **nombreuses questions illustrent toutes les contradictions** auxquelles il faut répondre dans un projet d'aménagement. Sur la sortie du chemin (plutôt que « le bout ») : on pourrait supprimer tout le stationnement planter des arbres, mais est-ce que tous les riverains seraient satisfaits ? En cas de consensus entre les riverains, la commune est prête à étudier la végétalisation de cette partie du chemin.

Enfin, des questions sont soulevées au sujet des **plots bétons et des containers à ordures** installés au niveau du pont de Mange Pommes : quand vont être retirés les plots ? Des dépôts sauvages sont constatés au niveau des containers. Un riverain des Boulbènes demande où il pourra stationner pour jeter ses ordures dans les containers.

Il est précisé que le pont ne sera fermé à la circulation des véhicules qu'au moment où le nouveau parking de 50 et la nouvelle voie de desserte seront créés, en phase 1 de la ZAC parc du canal. Le

contrôle d'accès du pont sera mis en service à la livraison du parking. Les plots béton et les containers sont liés aux travaux des VNF sur le pont, ils seront retirés après les travaux du pont en 2026.

➤ **CALENDRIER**

Le planning de réalisation du projet est le suivant :

- 2025/2026 travaux sur le réseau des eaux usées, en 2 tranches
- Mi 2025 à 2027 : études et travaux pour l'enfouissement des réseaux aériens
- Fin 2027 et 2028 : travaux de voirie

- **PERMANENCES TECHNIQUES** organisées le **lundi 22 septembre et 24 septembre** salle de quartier **Port-Sud de 18h à 19h30** pour les personnes qui n'auraient pas pu participer à la réunion publique et celles qui souhaitent découvrir le projet plus en détail.

En conclusion, M. le Maire invite les personnes qui le souhaitent à se rendre aux permanences techniques organisées pour expliquer le projet plus en détail, et remercie les participants.